

# TUYAUX ET MATÉRIEL DE FONDATION LTÉE. PIPE and PILING SUPPLIES LTD.



**POUTRES ET PALPLANCHES  
BEAMS AND SHEET PILING**  
5025 Ramsay  
St. Hubert, P.Q. J3Y 2S3  
(450) 445-0050, (514) 879-9008  
Fax: (450) 445-4828

## Rapport annuel 2023 produit en vertu de la loi sur les chaînes d'approvisionnement

Le présent rapport annuel (le « **rapport** ») est produit conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **loi sur les chaînes d'approvisionnement** » ou la « **Loi** ») et est déposé pour les entités suivantes, chacune directement ou indirectement détenue par la fiducie Jack Dym (« **Pipe & Piling** ») :

- Les Placements Mike Dym Ltée;
- Tuyaux et matériel de fondation Ltée;
- Tuyaux et matériel de fondation (Eastern) Ltée;
- Pipe & Piling Supplies (Central) Ltd;
- Pipe & Piling Supplies (Western) Ltd;
- Pipe & Piling Supplies (B.C.) Ltd,

(chacune une « **entité déclarante** » et collectivement, les « **entités déclarantes** », « nous », « notre » ou « nos ») pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 (la « **période de déclaration** »).

### 1. Structure, activités commerciales et chaînes d'approvisionnement

La fiducie Jack Dym est la propriétaire véritable de toutes les actions de Les Placements Mike Dym Ltée, société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ayant son siège social à Longueuil (Québec), Canada. Les Placements Mike Dym Ltée est l'unique propriétaire de Tuyaux et matériel de fondation Ltée, de Tuyaux et matériel de fondation (Eastern) Ltée, de Pipe & Piling Supplies (Central) Ltd, de Pipe & Piling Supplies (Western) Ltd et de Pipe & Piling Supplies (B.C.) Ltd.

Les entités déclarantes emploient 77 personnes au Canada.

Pipe & Piling fabrique des tubes et des poutrelles en acier répondant aux normes de l'*American Society for Testing and Materials*. Elle exploite aussi deux usines de produits soudés en spirale, l'une à Montréal (Québec) et l'autre à Toronto (Ontario).

Pipe & Piling produit également des tubes pour canalisations d'eau, égouts et conduites forcées. De plus, nous fabriquons des pieux non standard sur commande et offrons des tubes en acier destinés à divers usages structurels et autres (creusage à la tarière/vérinage à l'horizontale, quais flottants et drainage).



1958-2018

Pipe & Piling tient aussi en stock une gamme complète de pieux en H et de poutrelles à larges ailes et peut répondre à la plupart des besoins en accessoires d'extrémité, en acier moulé standard ou fabriqué sur commande.

Au cours de la période de déclaration, nous n'avons pas évalué les pays ou autres sources de provenance des matières premières employées dans nos procédés de fabrication et contenues dans les produits que nous vendons, distribuons ou importons ni des types de fournisseurs composant nos chaînes d'approvisionnement.

## **2. Mesures prises au cours de la période de déclaration pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants**

Au cours de la période de déclaration, nous n'avons pas pris de mesures pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

## **3. Politiques, diligence raisonnable et contrôles**

À l'heure actuelle, nous n'avons pas de politiques relatives au travail forcé, au travail des enfants ou aux droits de la personne en général. Nous n'avons pas mis en place de processus de diligence raisonnable ni de contrôles se rapportant à ces questions.

Nous comptons cependant élaborer des politiques traitant de ces questions, afin d'être en mesure de déceler et de gérer d'éventuels cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

## **4. Méthodologie d'évaluation des risques et résultats de l'évaluation**

Au cours de la période de déclaration, nous n'avons pas évalué le risque potentiel de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement. Nous comptons déployer un programme de conformité qui pourrait comprendre un questionnaire portant précisément sur le recours au travail forcé et au travail des enfants et que nous enverrons dans un premier temps à nos fournisseurs directs.

## **5. Risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement**

À notre connaissance, pour la période de déclaration, nous n'avons pas décelé de risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas de processus d'évaluation du risque pour le moment. Nous pourrions mettre en place un programme de conformité pour combler cette lacune d'ici la fin de l'exercice en cours.

## **6. Mesures correctives prises durant la période de déclaration**

Nous n'avons pris aucune mesure corrective au cours de la période de déclaration.

## **7. Procédures de mise en œuvre des mesures correctives**

N'ayant pas de programme pour vérifier s'il y a recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous n'avons pas pour le moment de procédures de mise en œuvre de mesures correctives.

**8. Mesures correctives pour remédier aux pertes de revenus pour les familles vulnérables engendrées par toute mesure prise afin d'éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement**

Nous n'avons pris aucune mesure corrective.

**9. Nos ateliers de formation**

Pour le moment, nous ne donnons pas de formation aux administrateurs, aux dirigeants ou aux employés sur le recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

**10. Évaluation de notre efficacité**

Au cours de la période de déclaration, nous n'avons pas évalué l'efficacité de nos efforts pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, et, d'ici à ce que nous mettions en place un programme de conformité, nous n'envisageons pas de le faire.

**11. Notre processus de consultation et de gouvernance**

Nous avons consulté nos conseillers juridiques externes pour préparer le présent rapport. Nous n'avons pas de processus de gouvernance visant à prévenir et à atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, outre que nous avons fait approuver le rapport par le fiduciaire de la fiducie Jack Dym.

**12. Approbation**

Le fiduciaire de la fiducie Jack Dym a approuvé le présent rapport le 8 mai 2024.

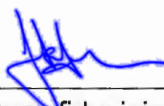
**13. Attestation**

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour chacune des entités déclarantes énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Daté du 8<sup>e</sup> jour de mai 2024

**Fiducie Jack Dym**

Par :

  
\_\_\_\_\_  
Jack Dym, fiduciaire, j'ai le pouvoir de lier la  
fiducie Jack Dym